

Rapport d'activité

Conseil d'Etat

—

2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Introduction	5
2	L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	5
2.1	Contexte international	5
2.2	Conjoncture suisse	5
2.3	Economie fribourgeoise	6
3	Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental	6
3.1	Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation	6
3.2	Fribourg renforce le centre cantonal	7
3.3	Fribourg fait sa révolution 4.0	7
3.4	Favoriser l'emploi	7
3.4.1	Stimuler la compétitivité et l'innovation	7
3.4.2	Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations	8
3.4.3	Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme	8
3.4.4	Devenir leader de l'agroalimentaire	9
3.4.5	Dynamiser le secteur du tourisme	10
3.4.6	Montrer l'exemple	10
3.4.7	Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »	10
3.5	Moderniser le canton	11
3.5.1	Développer les régions et les structures territoriales	11
3.5.2	Aménager efficacement le territoire	11
3.5.3	Adapter les infrastructures	12
3.5.4	Favoriser la mobilité durable	12
3.5.5	Promouvoir l'esprit de service public et la transparence	12
3.5.6	Numériser les activités de l'Etat de Fribourg	12
3.5.7	Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »	13
3.6	Améliorer la qualité de vie	13
3.6.1	Promouvoir et préserver la santé	13
3.6.2	Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton	14
3.6.3	Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents	15
3.6.4	Préserver les ressources naturelles	16
3.6.5	Garantir la sécurité	18
3.6.6	Réorganiser le pouvoir judiciaire	18

3.6.7	Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »	19
4	Vie du Conseil d'Etat	19
4.1	Séances	19
4.2	Rencontres de travail	19
4.3	Visites et réceptions	20
4.4	Centenaires	21
5	Relations extérieures	21
5.1	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	21
5.2	Fondation ch	22
5.3	Conférences des directeurs cantonaux	22
5.4	Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	24
5.5	Rencontres gouvernementales bilatérales	24
5.6	Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales	25
5.7	Consultations fédérales	25
6	Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2019	25
6.1	Concernant le compte des investissements	25
6.2	Concernant le compte de résultats	26
6.3	Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2019 (avec indication des incidences financières et en personnel)	27
7	Etat du personnel	31
8	Instruments parlementaires	31

1 Introduction

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législature.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2019 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, le bilan de réalisation des projets phares, ainsi que des ambitions du programme gouvernemental de la législature, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat et un tiré-à-part sur les Relations extérieures (au total 10 documents). Les changements dans le mode d'édition réalisés depuis l'année 2013 se sont avérés concluants. Les efforts de raccourcir le compte-rendu, donnant ainsi suite à une demande de la Commission des finances et de gestion se sont poursuivis. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est plus imprimée mais peut être obtenue sur demande. L'ensemble des documents seront disponibles sur le site Internet du Conseil d'Etat et des Directions.

2 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

2.1 Contexte international

Le fléchissement de la conjoncture mondial constaté dès le second semestre de 2018 s'est confirmé en 2019. Le Fonds monétaire international (FMI), qui prévoyait encore une croissance réelle de 3,4 % au printemps dernier, a ramené – en octobre - son pronostic à 3 %, la plus faible croissance mondiale observée depuis la crise financière de 2009. Ce sont toujours les incertitudes liées à la montée du protectionnisme et au Brexit qui plombent la conjoncture, mais certains experts évoquent également des aspects structurels comme le vieillissement de la population et la modeste hausse de la productivité. Enfin, des crises politiques continuent de surgir un peu partout, le surendettement de certains pays n'est toujours pas résolu et le risque d'un réveil brutal après une phase de politique monétaire expansionniste de nombreuses banques centrales ne peut pas être écarté. Malgré tout, on table sur une timide reprise de la croissance en 2020, sous l'impulsion de certains pays émergents comme l'Inde.

2.2 Conjoncture suisse

En Suisse, le groupe d'experts de la Confédération a lui aussi revu ses prévisions à la baisse en cours d'année. De 1,2 % en juin, on est passé en octobre à 0,8 % de croissance réelle attendue pour 2019. En revanche, la prévision pour 2020 (1,7 %) demeure relativement élevée, même si cela est en partie dû à l'anticipation de l'impact attendu des grandes manifestations sportives dont les organisateurs ont leur siège en Suisse. Depuis le milieu de l'année, le franc fort est redevenu un sujet d'inquiétude pour les branches exportatrices, déjà mises à rude épreuve par les politiques commerciales de repli. Le Groupe d'expert anticipe une croissance des exportations (et aussi des importations) inférieure à la moyenne. Côté industrie, les investissements sont à la peine. Depuis l'été déjà, on a assisté à une baisse du taux d'utilisation des capacités de production due à une réduction de la demande. Les entrées de commandes enregistrent également une évolution hésitante, en particulier dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM). De même, le domaine de la construction est en recul. Malgré l'effet euphorisant des bas taux d'intérêt qui soutient encore la production, le taux de logements vacants croît et le nombre de permis de construire diminue, autant de signes d'une certaine saturation du marché. Par contre, le taux de chômage demeure bas, l'inflation faible et la consommation privée soutenue !

2.3 Economie fribourgeoise

L'économie fribourgeoise ne peut se soustraire aux contextes international et national hésitants et aux trous d'air conjoncturels. Les difficultés rencontrées par certaines entreprises durant l'année 2019 en témoignent. De plus, le canton fait face à un net ralentissement de sa croissance démographique depuis 2015, un ralentissement dont on peut a priori attendre des effets négatifs sur certains secteurs de l'économie comme la construction ou les services à la population. Pourtant, grâce notamment à une demande intérieure relativement stable et une économie diversifiée, Fribourg semble plutôt bien résister. Les derniers chiffres officiels de croissance publiés par l'Office fédéral de la statistique portent sur l'année 2017, lors de laquelle Fribourg a enregistré une croissance réelle de 2,3 %, 0,5 points de plus que la croissance nationale (1,8 %). Selon les prévisions du Centre de recherche en économie appliquée de l'Université de Lausanne (CREA) et du Groupe d'experts de la Confédération, la croissance s'est également bien maintenue en 2018, mais a chuté en 2019. Pour le canton de Fribourg, on s'attend à des chiffres de resp. 2,2 % et 1 %. Quant à 2020, on ne peut actuellement pas s'attendre à une reprise vigoureuse puisque les experts du CREA n'annoncent qu'une croissance de 1,1 %. A noter que, en 2018 et en 2020, contrairement à 2017 et 2019, la performance fribourgeoise sera certainement inférieure à celle de l'ensemble du pays, cela en raison de la comptabilisation des retombées des grandes manifestations sportives mondiales dans les cantons de domicile des organisateurs, dont Fribourg ne fait pas partie.

En résumé, 2019 aura été une année de faible croissance de l'économie, que ce soit au niveau mondial, national ou fribourgeois. Le sort de la conjoncture 2020 est suspendu à la réalisation – ou non – des risques évoqués plus haut : conflit commercial Etats-Unis – Chine, Brexit sans accord, crise de surendettement, franc fort, etc. Compte tenu des spécificités de l'économie fribourgeoise, il faut ajouter à cette liste les risques liés au coup de frein démographique, notamment dans les domaines de la construction et de certains services à la population, comme le commerce de détail. En l'état actuel, les experts tablent sur une situation quasiment inchangée, voire en légère reprise.

Source: Service de la statistique (SStat)

3 Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

Trois projets phares pour l'avenir du canton

3.1 Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation

La révision de la loi sur la promotion économique (LPEc) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018. La loi révisée permet d'améliorer sensiblement les soutiens aux entreprises, notamment les PME, en vue de favoriser leurs efforts d'innovation. Les soutiens financiers à la création d'entreprise (prêts d'amorçage et capital-risque) ont désormais une base légale qui assure leur pérennité. Le Grand Conseil a par ailleurs accepté en décembre 2018 le décret financier qui dote ces instruments pour les prochaines années. En parallèle, le projet de loi sur la promotion foncière active (LPFA) a été accepté par le Grand Conseil le 18 octobre 2019 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Le campus AgriCo à Saint-Aubin a été officiellement lancé le 16 octobre 2019. Ce site dédié au secteur de l'agroalimentaire et de la biomasse sera développé par phases itératives et dispose du potentiel nécessaire pour accueillir une vingtaine de PME et 5 entreprises de production industrielle avec à terme l'ambition de créer 1600 postes de travail sur le site. Les lauréats du concours Agri & Co Challenge ont dans le courant de l'année 2019 progressivement intégré le site et débuté leurs activités.

3.2 Fribourg renforce le centre cantonal

L'année 2019 a vu d'importants travaux menés par l'assemblée constitutive du Grand Fribourg. Les résultats des travaux des groupes thématiques ont ainsi été mis en consultation en mai. En juillet, le Grand Fribourg a soumis au Conseil d'Etat une demande d'aide financière complémentaire, essentiellement destinée au développement des transports publics et de l'emploi dans le Grand Fribourg. Le Conseil d'Etat a adopté plusieurs principes pour une telle aide, notamment le fait que les mesures ainsi financées devraient contribuer au renforcement du centre cantonal et bénéficier à l'ensemble de la population fribourgeoise. Un rapport sur le sujet, demandant au Parlement de prendre position sur le principe d'une telle aide, a été transmis au Grand Conseil en décembre. Il devrait être traité en février 2020. Le Directeur de la DIAF a participé à l'assemblée constitutive du 26 septembre, et a pu y rappeler la volonté du Conseil d'Etat de voir le projet de fusion aboutir, et la nécessité, tant pour l'Etat que pour les autorités des communes concernées, de s'engager en faveur de ce projet.

Le projet « Couverture d'autoroute N12 et développement urbain Chamblieux-Bertigny » a connu d'importantes avancées durant l'année 2019. Sur base du message et du décret y relatif, le Grand Conseil a approuvé l'octroi d'un crédit d'études de 4,125 millions de francs en séance du 23 mai 2019 alors qu'une convention de participation au financement des frais d'études a pu être paraphée par tous les partenaires au début de l'automne. Les travaux préparatoires de mise en place du projet se sont poursuivis par l'organisation des mandats d'étude parallèles (élaboration du programme/cahier des charges et composition du collège d'expert-e-s). Le concours a été lancé le 13 septembre et les 11 et 13 novembre se sont tenues les journées de dialogues intermédiaires. Les projets définitifs seront débattus lors des deuxièmes journées de dialogues en février 2020.

3.3 Fribourg fait sa révolution 4.0

Le canton de Fribourg est partie prenante d'une révolution sociétale qui s'impose dans un monde où les technologies de l'information transforment en profondeur nos modes de vie et de travail. Dans ce contexte et afin de renforcer la compétitivité du canton, le Conseil d'Etat a choisi de développer l'« Administration 4.0 » dont l'objectif est, grâce à la digitalisation, de simplifier les démarches administratives, d'offrir une disponibilité et une accessibilité plus grandes ainsi qu'une meilleure efficacité pour l'ensemble des services fournis à la population.

Dans cette perspective, le Conseil d'Etat a une nouvelle fois notablement augmenté la part consacrée à l'enveloppe informatique, soit une progression de 7 millions de francs par rapport à 2019, pour un budget total 2020 de 50,7 millions de francs. L'ensemble des Directions a contribué au développement des projets en lien avec les quatre objectifs fixés dans le Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information. Les nouveaux paradigmes technologiques tels que le cloud, les moyens d'identification et la signature électroniques, la confiance numérique, le cadre législatif, la protection ou encore la valorisation des données sont autant de défis à relever que de leviers pour la réussite de la digitalisation de l'Etat. Dans ce contexte, il est à relever que l'ordonnance relative à la mise en œuvre du Référentiel cantonal des données des personnes, organisations et nomenclatures a été adoptée.

Les ambitions du programme gouvernemental 2017 – 2021

3.4 Favoriser l'emploi

3.4.1 Stimuler la compétitivité et l'innovation

Le plan d'affectation cantonal (PAC) de blueFACTORY, qui définit les contours du quartier d'innovation, est entré en force. La société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) peut donc développer ses projets de nouvelles constructions. Des nouveaux bâtiments pourront dès lors voir le jour sur le site : le bâtiment du Smart Living Lab (SLL) et le bâtiment B de BFF SA, tous deux construits selon les règles et l'ambition de la durabilité. Le 19 juin 2018, le Grand Conseil a voté un crédit de 25 millions de francs pour la construction du bâtiment du SLL. Ce bâtiment expérimental sera mis à disposition des chercheurs du SLL d'ici 2023. Pionnier dans l'utilisation efficace des ressources, ce projet ambitieux s'inscrit avec 30 ans d'avance dans la mise en œuvre des objectifs énergétiques et environnementaux de la Suisse pour 2050. Parallèlement, un appel à projet a été lancé par BFF SA pour la construction de son bâtiment B. Celui-ci permettra d'offrir d'ici 2022 près de 7000 m² de surfaces de bureau et de laboratoires à 8 minutes de la gare de Fribourg.

Les plateformes technologiques établies sur le site blueFACTORY se développent et contribuent à des projets de promotion économique ciblés sur les thématiques de l'habitat du futur, des sciences de la vie et de la mobilité. Le Biofactory Competence Center (BCC) permet de positionner Fribourg comme un centre de compétence international dans le domaine de la formation des opérateurs en biotechnologies. Le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) a déposé une demande auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) afin d'être reconnu comme centre de compétence technologique, au même titre que le sont par exemple le CSEM à Neuchâtel ou le SITEM à Berne. Le SEFRI est en train d'évaluer cette demande et prendra sa décision pour la fin 2020.

Les autres sites d'innovation privés du canton (Marly Innovation Center et Le Vivier à Villaz-St-Pierre) profitent de cette dynamique et se développent également de manière réjouissante et complémentaire.

3.4.2 Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations

La mise en vigueur de la nouvelle loi sur la promotion économique (LPEc) en octobre 2018 est un élément favorable qui offre de nouvelles perspectives pour renforcer l'attractivité du canton comme lieu d'implantation.

Les instruments de soutien à la création d'entreprises sont pérennisés dans la nouvelle LPEc et profitent d'un cadre financier clair pour les prochaines années. La mise en place d'un mécanisme de cautionnement permet de renforcer le soutien au développement économique des PME fribourgeoises.

L'implantation de nouvelles entreprises exogènes à haute valeur ajoutée reste toutefois en-deçà des attentes. Malgré quelques demandes spécifiques, il est de plus en plus difficile d'attirer de nouvelles grandes entreprises dans le canton. L'attractivité du canton est de fait soumise à une très forte concurrence des cantons voisins ainsi que d'autres régions du monde. Ce phénomène nouveau n'est pas le propre de Fribourg, mais a également été relevé sur l'ensemble du territoire du Greater Geneva Berne area (GGBa) ainsi que d'autres régions de la Suisse.

3.4.3 Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme

La mise en œuvre du concept cantonal pour l'intégration des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC), adopté en 2017, s'est poursuivie en 2019, notamment par l'introduction de l'informatique dans le cadre du plan d'étude Lehrplan 21 et celle de l'informatique comme branche obligatoire dans le gymnase dès la rentrée scolaire, le projet pilote AVEC (« apportez votre équipement personnel de communication », ou BYOD, « bring your own device ») au secondaire II de formation générale et professionnelle, ainsi que par les projets inscrits dans le plan « Formation professionnelle 2030 ». Un projet de plan cadre pour l'éducation numérique durant la scolarité obligatoire de langue française a fait l'objet d'une consultation par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) ; les mesures concrètes sont attendues pour l'année 2020. Enfin, il convient de signaler que la fusion opérée en 2018 entre la structure HAE (projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles) et le Centre Fritic en un Centre de compétences Fritic s'est avérée durant l'année 2019 être un choix particulièrement pertinent.

Les services de l'enseignement continuent de mettre progressivement en place un processus qualité adapté aux besoins et aux moyens de l'école.

La promotion de l'apprentissage des langues à l'école publique s'est concrétisée en 2019 notamment par l'augmentation du nombre d'écoles proposant de l'enseignement par immersion, des cours de formation continue proposés aux enseignants et enseignantes des écoles en projet immersif et de la promotion des échanges au cycle 2 par la plateforme match&move de movetia. Au secondaire II de formation générale, toutes les filières d'enseignement (gymnase, ECG, école de commerce) sont bilingues et peuvent être complétées par un certificat bilingue. Après l'offre de formation bilingue pour les gestionnaires de commerce de détails CFC, une seconde filière bilingue est proposée également à l'Ecole professionnelle commerciale (EPC) en commerce. Les enseignants et enseignantes concernés suivent tous une formation spécifique à l'enseignement bilingue. A la rentrée 2019, une nouvelle classe de formation CFC Informaticien/Informaticienne a été ouverte à l'Ecole des métiers de Fribourg (EMF), classe qui mutera en formation bilingue dès la rentrée 2020. Depuis de nombreuses années, la maturité professionnelle intégrée et post-CFC de l'EMF offre un enseignement bilingue et, en 2019, les enseignants et enseignantes concernés suivent tous une formation spécifique à l'enseignement bilingue.

A la suite de l'adoption de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée en 2017, le Conseil d'Etat a adopté en décembre 2019 le règlement y relatif.

Les Hautes Ecoles continuent à œuvrer pour renforcer leur positionnement, déployer leurs activités de recherche, offrir une formation de qualité et répondant aux défis actuels. Ainsi, une augmentation des effectifs estudiantins à la HEP-PH FR a été décidée et les travaux préparatoires ont démarré. La HEP-PH FR a aussi procédé aux adaptations nécessaires pour accompagner la mise en œuvre du Lehrplan 21. Diverses offres de formation continue dans les domaines disciplinaires du LP21 sont développées et proposées. La mise en place de la réglementation de la LHEPF arrive à son terme. Le règlement sur la gestion financière et les principes comptables de la Haute Ecole pédagogique Fribourg est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

L'Université de Fribourg a développé de nombreux nouveaux cursus pour répondre aux défis actuels. Elle a notamment accueilli la première volée d'étudiants et d'étudiantes du master en médecine humaine et a vu la création d'un Institut interfacultaire dédié aux sciences de l'environnement. L'Université a lancé les travaux de la planification stratégique 2020-2030 (« Stratégie 2030 ») avec les objectifs affirmés de définir le positionnement stratégique de l'Université à long terme, de préciser les thématiques stratégiques phares, ainsi que de décrire les grands axes de développement. L'Université est entrée dans la procédure d'accréditation institutionnelle exigée par la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles ; la HEP-PH FR s'y prépare intensément.

Au sein de la HES-SO//FR, une réflexion sur les moyens de renforcer, dans l'enseignement, l'intégration d'approches interdisciplinaires et interinstitutionnelles a été entamée. Pour la première fois, un workshop dédié à l'interdisciplinarité a réuni une quarantaine de participants et participantes issus des quatre HES fribourgeoises (Haute école de gestion, Haute école d'ingénierie et d'architecture, Haute école de santé et Haute école de travail social).

En matière de formation, les enjeux liés à la numérisation font également l'objet d'une attention particulière. Un groupe de travail réunissant les quatre établissements et dédié aux méthodes d'enseignement du futur a ainsi été constitué. Il est notamment en charge d'assurer la veille pédagogique. La promotion du « Blended learning » a également été renforcée au sein des quatre écoles, soit comme pratique courante d'enseignement, soit dans le cadre de participation à des projets ou concours.

En outre, dans leurs domaines respectifs, la Haute école de travail social et la Haute école de santé participent à l'évaluation du système de formation pratique, en collaboration avec les autres acteurs du système.

D'autres groupes de travail interécoles ont été mis sur pied au cours de l'année 2019, portant notamment sur le développement durable et le bilinguisme. Comme annoncé, la Haute école de travail social a proposé dès la rentrée 2019 une offre de formation bilingue. La HES-SO//FR a également pris part à la Journée du bilinguisme le 21 septembre 2019, dans le cadre de laquelle la Haute école de santé a reçu le premier prix du bilinguisme pour son nouveau cursus de formation bilingue en soins infirmiers. La moitié des cours y est donnée en français, et l'autre en allemand.

3.4.4 Devenir leader de l'agroalimentaire

Le projet de réalisation d'un bâtiment pour recevoir sur le site d'Agroscope Posieux avec plus de 200 collaborateurs et collaboratrices de Liebefeld se poursuit. En sus, le projet de restructuration avec l'intention du Conseil fédéral de créer un campus fort à Posieux constitue une grande opportunité pour Fribourg et offre des perspectives prometteuses pour le canton, avec un potentiel de 450 collaborateurs et collaboratrices à terme. Dans ce contexte, le projet initial du nouveau bâtiment a été revu et adapté aux futurs besoins d'Agroscope sur le site dans le but de trouver le maximum de synergies.

Dans le cadre de la stratégie agroalimentaire, une première étude sur le potentiel de développement de ce secteur a été remise au Conseil d'Etat. Un échange de bonnes pratiques a également eu lieu avec la région de Wageningen aux Pays-Bas et un grand groupe de transformation alimentaire suisse. Le travail de développement stratégique s'articule sur trois axes. Cette stratégie a comme objectif de dynamiser le secteur important qu'est l'agroalimentaire dans le canton de Fribourg. Pour ce faire, trois axes de travail ont été définis. Tout d'abord une fédération des acteurs et le développement d'instruments et mesures de soutien permettant la dynamisation de la branche sur des thématiques

spécifiques. Ensuite, attirer des scale-up et PME à fort potentiel – aussi en lien avec le développement des sites tels que le campus AgriCo à Saint-Aubin. Et finalement, contribuer au positionnement de Fribourg à travers des collaborations intercantionales. Le campus Grangeneuve-Posieux avec le renforcement d’Agroscope et de l’Institut de Grangeneuve s’inscrit également dans cette stratégie.

3.4.5 Dynamiser le secteur du tourisme

La dynamisation du secteur touristique se traduit par la concrétisation de la Vision 2030 du tourisme fribourgeois, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016-2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises ».

Parmi les actions les plus visibles réalisées en 2019, il est à relever :

- > la phase d’implémentation du projet DMO X – Lean Destination Management, sous la nouvelle appellation « FIT’NG 2021 », pour Fribourg Innovation Tourism for Next Generations – projet bénéficiant du soutien d’Innotour ; la parution dans ce cadre du « Livre blanc – Le tourisme suisse et fribourgeois », à l’initiative du cabinet M & BD Consulting SA, rapport synthétique regroupant les principales tendances et caractéristiques de la branche touristique ;
- > la réorganisation des organes de l’UFT avec la création de nouvelles commissions et groupes de travail nécessitant une adaptation des statuts de l’institution ;
- > la concrétisation du projet CheckIn-FR, soutenu par Innotour et développé par l’Observatoire fribourgeois du tourisme avec pour objectif de simplifier les tâches administratives entre les diverses instances (OFS, Police cantonale, Observatoire du tourisme, Centre d’encaissement de la taxe de séjour), incluant une importante étape de formation des prestataires et la mise en place d’interfaces digitales inédites avec les hébergeurs ;
- > la mise en œuvre du volet sensibilisation au tourisme, avec deux événements du Réseau PROtourism comprenant plus de 1600 membres : le lancement le 9 mai de CheckIn-FR au port de Morat avec 190 participants et la 13^e rencontre PROtourism consacrée au 40^e anniversaire du FET à Schwarzsee avec 140 participants ;
- > les nombreuses séances du groupe de travail en charge de la révision totale de la Loi sur le tourisme (LT) et du Règlement sur le tourisme (RT).

La nouvelle Loi sur le tourisme se voudra agile et moderne avec pour but d’améliorer l’efficacité des structures touristiques au service des hôtes et des prestataires.

3.4.6 Montrer l’exemple

Pour réussir durablement la transformation digitale de l’administration, l’humain doit être placé au centre de la réflexion. L’Etat se doit d’accompagner ses collaborateurs et ses collaboratrices au travers de ce processus de transformation, et ceci grâce notamment à une politique du personnel et à une formation continue adaptées.

En ce qui concerne le projet de Politique du personnel, les travaux en lien avec sa mise en œuvre se sont poursuivis. Une enquête auprès de 20 000 collaborateurs et collaboratrices a connu, début 2019, un large succès avec 44 % de participation. Plus de 350 personnes ont participé à des cafés RH qui ont permis de développer des axes stratégiques. En septembre, le Conseil d’Etat a adopté la vision du fonctionnement de l’administration et de ses organisations affiliées et les axes stratégiques RH. Les collaborateurs et les collaboratrices sont placés au centre des préoccupations avec notamment un axe consacré au développement du potentiel et un autre à la promotion de la santé et du bien-être.

La révision de la Loi sur le personnel et de son règlement (LPers et RPers) a été lancée. Après avoir approuvé en début d’année le descriptif du projet, le Conseil d’Etat a validé en septembre 2019 la délimitation du périmètre de la révision. La mise en consultation formelle est prévue pour le printemps 2020.

3.4.7 Projets législatifs de l’ambition n° 1 « Favoriser l’emploi »

Objet	Etat fin 2019
Loi sur la mise en œuvre du projet fiscal 2017 (nouvelle)	Loi du 13.12.2018
Loi sur la politique foncière active (nouvelle)	Loi du 18.10.2019
Loi sur les marchés publics (révision partielle)	Etudes préalables en cours

Objet	Etat fin 2019
Loi sur la promotion économique (révision partielle)	Loi du 24.05.2018
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur le personnel de l'Etat (révision totale ou partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la pédagogie spécialisée (révision totale)	Loi du 11.10.2017
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Loi du 11.12.2018
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Etudes préalables en cours

3.5 Moderniser le canton

3.5.1 Développer les régions et les structures territoriales

La révision générale de la loi sur les agglomérations a été transmise au Grand Conseil en janvier 2020. Cette révision vise à donner de nouvelles possibilités pour l'Etat de soutenir les agglomérations, y compris financièrement, quelle que soit la forme institutionnelle choisie par les communes comprises dans le périmètre d'un projet d'agglomération. Cette révision porte également sur le fonctionnement et l'organisation des agglomérations, afin notamment de renforcer leur assise démocratique. Les travaux de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes se poursuivent, et se sont concentrés sur le domaine des EMS en 2019. Un premier paquet de mesures devrait être approuvé par le Conseil d'Etat en 2020. L'Etat a par ailleurs collaboré étroitement avec l'Association des communes fribourgeoises pour élaborer un catalogue de mesures destinées à soutenir les membres des autorités communales. Ces travaux font suite à une augmentation des démissions au niveau communal. Les projets de fusions de communes de très grande ampleur, dans le Grand Fribourg ou en Gruyère, ont par ailleurs été l'occasion d'aborder plusieurs thèmes qui orienteront les travaux de réforme de la gouvernance des régions (tâches dévolues au niveau local...).

3.5.2 Aménager efficacement le territoire

Chamblioux–Bertigny

Le crédit d'études du projet « Couverture d'autoroute N12 et développement urbain Chamblioux-Bertigny » a été approuvé le 23 mai 2019 par le Grand Conseil par 94 voix contre zéro et 3 abstentions. Un processus intense de concertation et négociations a abouti à la signature de la convention de participation au financement des frais d'études le 3 mai 2019 par tous les partenaires à l'exception de la commune de Villars-sur-Glâne. Suite à de nouvelles discussions, des propositions d'aménagement du règlement d'organisation du Bureau Exécutif du COPIL (BEX) du système de prise de décisions ont été validées et un avenant à la convention a été signé par l'ensemble des partenaires le 26 septembre. Le BEX a été complété des représentants des partenaires qui n'y siégeaient pas jusqu'alors.

Les travaux préparatoires de mise en place du projet se sont poursuivis en coordination étroite avec les bureaux mandataires pour l'organisation des mandats d'étude parallèles et pour la conduite des démarches participatives accompagnant le processus. Le programme/cahier des charges a été élaboré d'avril à juin. 16 équipes de composition internationale ont répondu à l'appel à candidatures lancé sur SIMAP le 5 juillet. Sept groupements, dont quatre suisses, deux français et un belge, ont été retenus pour participer aux MEP. Le concours a été officiellement lancé le 13 septembre et les 11 et 13 novembre se sont tenues les journées de dialogues intermédiaires lors desquelles les propositions des équipes ont été présentées et discutées. Les projets définitifs seront débattus lors des deuxièmes journées de dialogues en février 2020.

Approbation du plan directeur cantonal

La partie « urbanisation » du plan directeur cantonal a été approuvée le 1er mai 2019 par le Conseil fédéral. Cette approbation met fin au moratoire sur les zones à bâtir, fixé par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, entrée en vigueur le 1er mai 2014. Les autres contenus du plan directeur cantonal sont soumis à l'examen de l'Office du développement territorial ; leur approbation est attendue au cours du premier semestre 2020.

Le Tribunal cantonal a rendu, le 3 septembre, un arrêt qui remet en cause la façon dont le canton traite les révisions générales de plans d'aménagement local (PAL) qui ont été mis à l'enquête publique avant l'adoption du plan directeur cantonal par le Conseil d'Etat. Le gouvernement a décidé de déposer recours auprès du Tribunal fédéral, vu

les conséquences de cet arrêt sur le développement du canton et particulièrement sur les travaux de planification des communes.

3.5.3 Adapter les infrastructures

Planification et mobilité

Suite à l'approbation par le Conseil fédéral du volet stratégique ainsi que des fiches générales et de projet relatives à l'urbanisation du nouveau plan directeur cantonal, le Service de la mobilité élabore des critères en matière de qualité de desserte en transports publics et en mobilité douce permettant de justifier de nouvelles zones à bâtir.

Infrastructures ferroviaires

Les nouvelles installations des gares de Givisiez et de Châtel-Saint-Denis ont été mises en service au mois de décembre 2019. Les travaux nécessaires ont occasionné quelques désagréments aux voyageurs de ces régions, mais ont permis l'instauration de la cadence 30 minutes intégrale entre Bulle et Palézieux et la mise en place de la première étape du quart d'heure ferroviaire dans l'agglomération de Fribourg.

Le contenu de la deuxième étape d'aménagement du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire, à réaliser d'ici 2035 (PRODES EA 2035), a été approuvé par l'Assemblée fédérale, avec des investissements à hauteur de 12,89 milliards de francs. Plusieurs projets concernent le canton de Fribourg : diminution du temps de parcours entre Bulle et Fribourg, cadence 30 minutes entre Murten/Morat et Neuchâtel, suppression des exceptions à la cadence 30 minutes entre Fribourg/Freiburg et Yverdon-les Bains, création de nouvelles haltes à Avry-Matran et à Agy, introduction de la cadence 15 minutes entre Avry-Matran et Fribourg/Freiburg.

Infrastructures routières

En décembre 2018, le Conseil d'Etat avait décidé d'approfondir l'étude de planification du contournement de Givisiez en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU). Un groupe de travail « Projet de route de contournement de Givisiez » a lancé une étude complémentaire de trafic pour les différentes variantes étudiées et pour optimiser le projet et ses raccordements au réseau routier existant.

3.5.4 Favoriser la mobilité durable

Les mesures définies dans le Plan sectoriel vélo ont été priorisées et un plan d'action a été élaboré. Pour faciliter la mise en œuvre du Plan sectoriel vélo, un « team vélo », formé de spécialistes du Service de la mobilité et du Service des ponts et chaussées et chargé de la priorisation des mesures préconisées et de la mise en œuvre du plan d'actions, a été créé.

3.5.5 Promouvoir l'esprit de service public et la transparence

Plusieurs projets destinés à encourager la participation des jeunes aux votations et élections ont été réalisés en 2019, notamment par le Conseil des jeunes, ou via le soutien au projet Easyvote, qui a pour objectif d'intéresser davantage les jeunes Suissesses et Suisses à la politique, en diffusant des informations au sujet des votations, des élections et des thématiques politiques actuelles. La Chancellerie a en outre poursuivi la campagne #Hopjevot, qui vise en particulier les jeunes, via les réseaux sociaux.

3.5.6 Numériser les activités de l'Etat de Fribourg

En 2019, de nombreux projets ont été élaborés. En plus de la poursuite et de la finalisation de projets informatiques déjà commencés, ce ne sont pas moins de 82 projets qui ont été initiés en 2019 (49 projets en 2018).

Le premier lot du projet FRIAC, permettant la gestion des permis de construire, a été finalisé. Le programme e-Justice, dont le but est d'exécuter électroniquement, à tous les niveaux et au travers de chaque instance, les différentes prestations en matière de justice, a été initialisé. La mise en place du dossier électronique du patient pour les acteurs de la santé au niveau cantonal est en cours de réalisation et bénéficie d'une collaboration intercantonale à travers l'association CARA. Le référentiel cantonal des personnes physiques sur le périmètre du contrôle des habitants est en cours d'élaboration, la partie des nomenclatures est terminée. Dans le cadre du programme

d'harmonisation de l'administration des écoles HAE, la solution cantonale pour gérer les inscriptions, cours et examens a été mise en service à la Haute Ecole pédagogique. Cette solution a également été déployée pour le degré S1 alémanique et sera progressivement étendue au S1 francophone. Une plateforme web pour le recrutement des enseignants et enseignantes remplaçants a été ouverte au public, accompagnée d'un système d'affectation des enseignants et enseignantes. Dans le cadre du programme de gestion des affaires à l'Etat de Fribourg, basé sur la toute nouvelle plateforme technologique transversale OnBase, une première solution a été mise en place pour le secteur des milieux d'accueil du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), permettant la dématérialisation de tous les dossiers. Le programme de transformation SAP, basé sur la technologie HANA, est entré dans sa phase de conception et permettra le déploiement d'une nouvelle solution de gestion comptable et financière dans tous les services de l'Etat. La solution pilote cloud SAP Ariba pour la gestion des achats est en cours de réalisation. La solution pilote cloud SAP SuccessFactors est en cours de conception pour gérer les recrutements à la Police cantonale. A noter enfin qu'un autre pilote cloud a été effectué avec la solution de bureautique Microsoft Office 365 au bénéfice de 4600 utilisateurs et utilisatrices.

Parmi ses nombreuses réalisations, la cyberadministration a franchi un pas important dans le canton de Fribourg. Depuis le 1^{er} octobre 2019, pour la première fois en Suisse, il est possible de commander et de payer sur le guichet virtuel de l'Etat un acte d'état civil authentique au format électronique. Le projet e-Déménagement, qui permettra l'inscription et le traitement par voie électronique du déménagement à partir du guichet virtuel, a fait l'objet d'un concept de réalisation en partenariat avec les communes.

3.5.7 Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »

Objet	Etat fin 2019
Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision partielle)	Loi du 21.06.2018
Loi sur les finances communales (nouvelle)	Loi du 22.03.2018
Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision partielle)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur la péréquation financière intercommunale (révision partielle)	Loi du 21.03.2018
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les agglomérations (révision totale)	Avant-projet transmis au Conseil d'Etat
Loi sur les préfets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur la mobilité (nouvelle – issue de la révision totale de la loi sur les routes et de la loi sur les transports)	Etudes préalables en cours
Loi sur la gestion des déchets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le domaine public (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (révision partielle de différentes lois – 1 ^{er} paquet)	Etudes préalables en cours

3.6 Améliorer la qualité de vie

3.6.1 Promouvoir et préserver la santé

D'importants travaux ont été menés durant l'année dans plusieurs domaines de la promotion de la santé et de la prévention. Ceux relatifs au Plan d'action concrétisant la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) ont porté sur l'identification de diverses mesures relatives aux thématiques clés comme alcool, tabac, alimentation et mouvement, santé mentale, dans le but d'une mise en consultation dans le courant de l'année 2020 auprès d'un large réseau de partenaires. Partie intégrante de la Stratégie, le programme cantonal de Promotion de la santé mentale a démarré en janvier 2019. Avec l'objectif notamment de sensibiliser le public cible à l'importance de la santé mentale et de favoriser le renforcement des ressources et la participation sociale. Afin de réaliser ses nombreux objectifs de promotion et de prévention, l'Etat continue de travailler avec d'autres cantons et attribue des mandats de prestations à des organismes spécialisés.

La mise en œuvre progressive de la nouvelle médecine scolaire (FRIMESCO) a commencé en juillet 2019, avec une phase de transition de trois ans pour permettre aux communes de s'organiser.

Dans le domaine de la formation des infirmiers et des infirmières, la Haute école de santé Fribourg a lancé une nouvelle formation dans le but de faciliter la réinsertion professionnelle dans le domaine des soins de longue durée avec le soutien de la DSAS et du SEFRI.

L'HFR continue d'assumer sa mission en offrant des prestations de soins de qualité et de proximité. Il a pris des mesures afin de réduire sensiblement la durée moyenne de séjour. L'HFR a également poursuivi activement les travaux sur les améliorations et les réformes exigées par les analyses réalisées en 2018 sur la gouvernance et la gestion financière. De plus, il a poursuivi ses efforts pour améliorer son efficacité. Redimensionné, le nouveau conseil d'administration de l'hôpital fribourgeois (HFR) est entré en fonction le 1^{er} juillet 2019. Poursuivant les travaux entrepris depuis plusieurs mois par l'ancien conseil d'administration, il a présenté sa Stratégie Vision 2030, soutenue par le Conseil d'Etat. Il a également annoncé des mesures urgentes d'ordre opérationnel. Le Conseil d'Etat veillera, dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel de cette Stratégie, que les besoins de la population prévus par la planification hospitalière continuent d'être couverts par l'HFR via des prestations de qualité. En matière d'urgences pédiatriques, des locaux plus vastes et entièrement repensés en termes d'ergonomie et de bien-être ont été aménagés et inaugurés en août 2019.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) a continué à se développer, en poursuivant notamment les préparatifs du déploiement du FNPG Freiburg – RFSM Fribourg à Villars-sur-Glâne ces deux prochaines années. Il a ainsi continué à mener et à financer les travaux de rénovation et d'extension des bâtiments de l'ancien séminaire diocésain à Villars-sur-Glâne pour y créer 60 lits hospitaliers dont une quarantaine seront dédiés à la population germanophone du canton.

Le canton a mis en consultation en 2019 une nouvelle base légale modifiant la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (Cybersanté). Celle-ci permettra notamment aux citoyens et aux citoyennes fribourgeois de disposer d'un outil de cybersanté sous forme d'un dossier électronique du patient (DEP). Le DEP doit être introduit en 2020 dans les hôpitaux et en 2022 dans les EMS et maisons de naissance.

3.6.2 Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton

La mise en œuvre de la politique de la personne *âgée Senior+* se poursuit, avec en particulier le soutien à des projets intergénérationnels, l'accompagnement des districts dans la mise en place de leur réseau médico-social et celui des communes pour évaluer les besoins de leurs seniors. Les communes fribourgeoises seront ainsi amenées à prendre des mesures dans les domaines de l'habitat, de l'accompagnement social et de la vie communautaire.

Dans le domaine de l'intégration sociale et économique des migrants et migrantes, la plateforme FRintegration.ch, fruit d'une collaboration entre l'économie et la Direction de la santé et des affaires sociales, a été mise en ligne depuis juin 2019. Elle est la première plateforme de travail en Suisse qui met en lien les réfugié-e-s et les personnes admises à titre provisoire avec les entreprises. Les travaux sur la nouvelle mouture de la loi sur l'aide sociale avancent, avec l'examen d'un avant-projet par le COPIL.

Dans le cadre de la réforme fiscale, le canton a prévu plusieurs mesures. Il augmentera ainsi les allocations familiales cantonales de 240 francs par année et par enfant dès 2020. Un montant annuel de 5,2 millions de francs sera affecté à l'accueil extra-familial (création de places de crèches, baisse des tarifs des crèches et des assistant-e-s parental-e-s, soutien à des projets innovants d'accueil extrafamilial), ainsi qu'à l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Un montant de 5,2 millions de francs ira au soutien à la formation professionnelle (en faveur des cours interentreprises, de Start, des réseaux d'entreprises formatrices et de l'association du Centre professionnel cantonal) ainsi qu'à l'intégration des jeunes et des demandeurs et demandeuses d'emploi de plus de 50 ans dans le monde du travail.

En ce qui concerne les migrants et migrantes, le 2^e Programme d'intégration cantonal (PIC 2) a été lancé. Il comprend une quarantaine de mesures relevant de l'information et du conseil, de la formation, de la prévention du racisme et du vivre ensemble. Le PIC 2 met notamment l'accent sur l'intensification de la collaboration avec les communes, les associations et les communautés, sur l'implication de la population autochtone, sur l'employabilité des personnes

migrantes et sur l'aide aux migrants et migrantes les plus vulnérables. A signaler que l'axe de la prévention du racisme a été renforcé. En outre, le programme d'accompagnement « Envole-moi » conçu pour l'intégration des jeunes requérants et requérantes d'asile et réfugié-e-s permet à ceux-ci de développer leurs compétences sociales et professionnelles.

Le dialogue avec les communautés religieuses nouvellement établies dans le canton s'est poursuivi en 2019. La rencontre annuelle des représentants de l'ensemble des associations musulmanes a eu lieu en février 2019. Les discussions ont été ouvertes et constructives et ont porté essentiellement sur le manque de lieux d'inhumation respectant le rite musulman qui est un souci majeur pour les personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton.

Le rapport sur le postulat du député Christian Ducotterd 2017-GC-41 a été livré au Grand Conseil en automne 2019. Le Conseil d'Etat y a notamment proposé l'adaptation, dès que possible, de la législation cantonale sur les relations entre les églises et l'Etat. L'objectif consiste en substance à mieux prendre en compte les confessions nouvellement établies dans le canton de Fribourg, afin notamment d'améliorer leur intégration et d'assurer l'égalité de tous les citoyennes et citoyens indépendamment de leur confession.

La campagne de notoriété « Fribourg, le bonheur en plus » est menée depuis 2013 par Fribourgissima Image Fribourg. Au fil des années, l'implication des partenaires n'a cessé de grandir et de s'intensifier permettant à l'association de s'engager dans des projets de plus en plus ambitieux.

En 2019, Fribourgissima Image Fribourg a coordonné avec succès la présence fribourgeoise à la Fête des Vignerons à Vevey. Du 18 juillet au 11 août 2019, le canton de Fribourg a investi, avec sa « Méjón Friboua », la majeure partie du Jardin Doret à Vevey en proposant trois espaces distincts : « Lé j'armayi », « Paradi tèrechtre » et le « Rèchtoran ». Cette présence, alliant traditions et innovations, fut le fruit d'une collaboration entre la Société des Armaillis de la Fête des Vignerons, partenaire historique de la fête, Fribourgissima Image Fribourg et Terroir Fribourg.

Cette sixième année d'activité de « Fribourgissima Image Fribourg » a été l'occasion de relever de beaux défis, tout en continuant à enrichir la plateforme d'échanges créée autour de la campagne de notoriété.

3.6.3 Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents

La troisième année de déploiement de Culture & Ecole, le programme de médiation culturelle pour les élèves de la scolarité obligatoire, a permis à 27 500 élèves provenant de tous les districts et niveaux scolaires de prendre part à une activité culturelle professionnelle incluant les déplacements grâce à un partenariat avec les Transports publics fribourgeois. En plus, 4000 élèves se sont rendus au 3^e Festival Culture & Ecole BCF en novembre 2019, dédié pour la première fois à l'opéra. L'objectif est que chacun des 42 000 élèves de la scolarité obligatoire bénéficie du programme d'ici à 2022. Des actions ont été initiées pour enrichir la programmation culturelle germanophone, renforcer le suivi pédagogique des offres et favoriser la circulation d'offres culturelles jeune public sur le plan intercantonal. Suite à son introduction, la Carte 20 ans 100 francs donne accès à une quarantaine de lieux culturels du canton à ses jeunes détenteurs et détentrices de 0 à 21 ans. Avec le soutien de l'Office fédéral de la culture, des projets favorisant l'accès à la culture au public plurilingue ont été menés dans les domaines muséal, du cinéma et de la création artistique contemporaine.

Avec le soutien de la fondation Mercator, l'Ecole de culture générale de Fribourg et l'ECG de Bulle participent depuis 2018, conjointement à 4 établissements scolaires des cantons de Berne et du Valais, à un projet pilote d'éducation culturelle qui a pour but de favoriser la créativité des élèves et d'intégrer des activités culturelles dans le développement de l'école. D'une durée de 4 ans, il favorise la collaboration entre les deux écoles, les institutions, les acteurs culturels et les cantons partenaires.

Par ailleurs, le patrimoine a fait l'objet d'une action particulière pour le grand public, par l'ouverture d'enceintes et de fortifications médiévales du printemps à l'automne et un rapport relatif à la valorisation du patrimoine immobilier de l'Etat a fait l'objet d'un rapport au Grand Conseil.

La promotion du sport et le soutien des talents, sportifs et artistiques, ont fait l'objet d'une analyse approfondie, dont le Grand Conseil a reçu le résultat en début d'année 2019. Le canton s'est aussi impliqué dans la promotion des JOJ de Lausanne 2020 (9 au 23 janvier 2020), et dans le domaine des infrastructures, en particulier par le développement des infrastructures du centre cantonal de sports et loisirs du Lac Noir, le suivi de différents projets de piscines, salles de sport ou centres sportifs et le soutien financier à la nouvelle patinoire St-Léonard.

L'école des métiers (EMF) adapte son programme pour que les jeunes bénéficiant du programme Sport Art et Formation (SAF) puissent réussir une double formation (Sport+ Apprentissage). Les discussions et aménagement se font au cas par cas. D'ailleurs, l'EMF aura un excellent apprenti de 1^{ère} année automatique qui participera au JOJ de la Jeunesse en Ski-Cross.

3.6.4 Préserver les ressources naturelles

Climat

Le Conseil d'Etat veut œuvrer au respect de l'Accord de Paris signé et ratifié par la Suisse en octobre 2017 et se rallie aux objectifs de la Confédération. Lors de sa retraite d'automne, entièrement consacrée à la thématique du climat, il s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030 et de parvenir à la neutralité en terme de bilan carbone d'ici 2050.

Les travaux concernant le plan climat se sont poursuivis. Initié en 2018, le projet est composé de 4 modules : adaptation aux changements climatiques, atténuation des effets dus aux changements climatiques, projets pilotes, contexte politique et légal. Deux groupes de travail ont été mis en place, le premier pour le module adaptation, le second pour l'atténuation. Le travail effectué par ces deux groupes ont permis d'identifier les principaux risques et opportunités liés aux changements climatiques pour le canton ainsi que les mesures importantes permettant de réduire les gaz à effet de serre. Une délégation des jeunes pour le climat (Climastrike) et des aînées pour la protection du climat participe au groupe de travail atténuation.

Protection des eaux

En matière d'évacuation et d'épuration des eaux, les études de régionalisation pour la Haute Glâne, la Haute Sarine, la Basse Broye-Vully et pour le raccordement de la STEP de Zumholz sur une autre installation ont été finalisées en 2019.

Le Service de l'environnement a établi la planification définissant les STEP du canton devant prendre des mesures pour éliminer les micropolluants d'ici à 2035. Il collabore à la préparation des avant-projets ainsi que des projets finaux pour le traitement des micropolluants dans les STEP de Fribourg, Morat, Ecublens, Villars-sur-Glâne, Pensier, Lucens, Basse Broye-Vully et Payerne (VD) et réalisé le recensement des habitants raccordés aux STEP du canton nécessaire pour le prélèvement de la taxe destinée au financement des mesures à réaliser pour le traitement des micropolluants.

Une méthodologie d'établissement de la carte d'admissibilité des sondes géothermiques a été finalisée selon les nouveaux critères définis par le groupe de travail en 2018. Elle sera appliquée en 2020 aux dossiers de zones S conflictuels, prioritairement pour les captages importants du canton, afin d'améliorer fortement la protection des ressources en eau souterraine concernées.

Dans la perspective de l'assainissement du lac de Morat, le Service de l'environnement participe activement, en partenariat avec le canton de Vaud, à la mise en œuvre d'actions pour diminuer les apports en phosphore dans le lac. Une étude a été réalisée afin d'obtenir une meilleure compréhension et une quantification des différentes voies d'apport en phosphore.

Protection de l'air

Le Service est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). Les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles qui sont réalisés en partie par des laboratoires privés.

Un intérêt particulier a finalement été porté aux projets agricoles en ce qui concerne la réduction des émissions d'ammoniac. Dans le cadre des permis de construire, les mesures intégrées aux différents projets permettant de réduire ces émissions ainsi que les distances à respecter par rapport aux écosystèmes sensibles ont systématiquement été évaluées par le Service de l'environnement.

La station mobile au quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle a subi une rénovation et est à nouveau fonctionnelle depuis novembre 2019. Une autre station mobile a enregistré la charge polluante à la rue de Vevey, à Bulle.

Protection contre le bruit

Même si le délai d'assainissement des routes qui était fixé au 31 mars 2018 est dépassé, l'obligation qu'ont les communes et cantons d'assainir leurs routes qui provoquent des dépassements des valeurs légales demeure. La 3^e convention-programme (subventions fédérales pour l'assainissement du bruit routier) qui devait s'achever en 2018 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Sur les routes cantonales, environ 135 (100) km de revêtement phonoabsorbant ont été posés à la fin de l'automne 2019 et environ 85 km doivent encore l'être. Des parois antibruit sont également prévues si des dépassements des valeurs légales subsistent et si ces parois ont un rapport coût-utilité suffisant.

Fin 2019, la majorité des grandes communes du canton étaient en train d'assainir activement leurs routes ou de préparer l'exécution de l'assainissement.

Protection du sol

En 2019, le Service de l'environnement a entamé la révision du concept cantonal de protection des sols avec une analyse des besoins. Un atelier participatif a permis de définir les éléments centraux de la stratégie sol 2020-2030 et de clarifier la gouvernance du Groupe cantonal de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol (GCSol).

Le périmètre d'investigation dans les espaces bâtis a été modélisé et cartographié. Il s'agit du dernier élément manquant de la carte indicative des sols présentant un risque d'atteintes chimiques.

Plusieurs actions ont été menées pour améliorer la protection des sols sur les chantiers. Un système de contrôles a été mis en place en collaboration avec le Service de l'agriculture. Le Service de l'environnement a également contribué à une journée d'étude de cas dans le cadre de la formation des spécialistes de protection des sols sur les chantiers organisée par le SANU (fondation pour le développement durable). Finalement, un outil de gestion (Boden4Web) pour le suivi de chantier a été conceptualisé et commandé.

Sites pollués

Des investigations ont été menées sur l'ancienne décharge de la Pila pour déterminer la méthode d'assainissement optimale en termes d'effets sur l'environnement et de coûts. Quatre variantes ont été développées et évaluées. La Confédération a pris position pour un projet qui prévoit une excavation partielle de la décharge estimée approximativement entre 110 et 195 millions de francs. Le Conseil d'Etat préconise également de réaliser ce projet, en veillant à réduire les coûts tout en respectant les objectifs d'assainissement.

Société à 4000 watts

L'objectif global posé par le Conseil d'Etat est d'économiser, à l'horizon 2030, 1000 GWh/an de chaleur et 550 GWh/an d'électricité et atteindre ainsi la « société à 4000 Watts ». Pour ce faire, une stratégie énergétique a été élaborée, misant en particulier sur le développement des énergies renouvelables indigènes et la réduction des besoins énergétiques.

Différents projets et mesures ont été menés afin d'avancer dans ce sens et atteindre les objectifs fixés, dont notamment :

- > Rénovation du parc immobilier fribourgeois : après le lancement du Programme Bâtiments en 2017, une large campagne d'information et de communication pour la promotion des mesures d'encouragement, axée dans un premier temps sur l'enveloppe du bâtiment et dans un deuxième temps sur celui du chauffage, a été faite. Les

actions de communication se poursuivent, notamment par le biais d'annonces dans les médias ou de courriers ciblés.

De plus, le Programme Bâtiments a été complété par une mesure visant à soutenir de manière importante dès 2020 les nouvelles distributions hydrauliques pour les propriétaires de chauffages électriques souhaitant assainir leurs installations en valorisant les énergies renouvelables.

Le projet de création d'un Centre de Compétence dans la Rénovation du Bâtiment se poursuit. L'objectif est de mettre en relation l'ensemble des activités et les acteurs œuvrant dans le domaine de l'énergie du bâtiment afin de pouvoir développer le marché de la rénovation de manière plus efficace. Cette organisation offrira un accès facile à un large éventail de service dans les domaines du conseil et de la promotion de la rénovation énergétique.

- > En juin 2019, la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (LEn) a été modifiée. En accompagnement de cette législature, un nouveau règlement sur l'énergie (REn) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Les différentes adaptations permettent au canton de répondre intégralement au Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014) ainsi que de concrétiser trois motions parlementaires.
A relever que la LEn introduit une importance d'intérêt public aux productions d'énergies renouvelables, qu'elles soient chaleur ou électricité.
- > Energie-FR organise des formations et des activités pour renforcer la formation des professionnels et la sensibilisation des particuliers. Un concept d'information pour les propriétaires de bâtiments est également proposé, en collaboration avec les communes. En outre, des rencontres ont régulièrement lieu avec les experts CECB® (normes énergétiques).
- > Le programme d'économie d'énergie auprès des gros consommateurs d'énergie du canton est suivi. Un nouveau programme, appelé PEIK, a été lancé pour accompagner également les PME dans leurs projets de rationalisation de l'énergie consommée.
- > Géothermie profonde : l'Etat de Fribourg et Groupe E SA ont créé la société gpfr SA, qui a pour but la prospection, puis la production d'une énergie propre et durable (chaleur et électricité) au moyen de la géothermie dite «VprofondeV», à savoir dès 3000 mètres.

Pour sa part, l'Etat a concrétisé son rôle d'exemplarité dans le domaine de l'énergie, notamment par le respect des exigences du label Minergie-P lors de travaux de construction ou de rénovation de bâtiments, l'assainissement d'installations utilisant des énergies fossiles par des énergie renouvelables et l'acquisition de courant labellisé Naturemade Star pour sa propre consommation. Il poursuit un programme d'équipement des toitures de ses propres bâtiments avec des installations solaires photovoltaïques. Il s'est aussi assuré du bon respect de ce principe auprès des communes ayant également pour tâche la réalisation d'une planification énergétique dans le cadre des planifications directrices communales, et l'assainissement de l'éclairage public.

3.6.5 Garantir la sécurité

L'amélioration du cadre opérationnel, structurel et stratégique de la sécurité du canton de Fribourg est un chantier mené de longue date, quotidiennement, par un grand nombre d'acteurs réunis en partenariats étroits. L'Etat joue un rôle moteur, soit comme acteur direct avec ses services dédiés – Police cantonale, protection de la population, etc. – soit comme législateur ou organisateur fixant les règles et objectifs à atteindre. En se dotant d'un concept de gestion des menaces entériné dans la loi sur la police cantonale, le canton a répondu en 2019 non seulement à des situations concrètes vécues jour après jour, mais il s'est aussi conformé aux recommandations faites au niveau national. Plusieurs grands dossiers législatifs sont en phase de finalisation : le projet de loi sur la défense incendie et les secours, qui vise plus d'efficacité et une meilleure économie des ressources dans le domaine des sapeurs-pompiers, et la révision complète de la loi sur la protection de la population, qui entend donner plus de cohérence à l'architecture de la sécurité globale dans le canton.

3.6.6 Réorganiser le pouvoir judiciaire

Lancée par le Conseil d'Etat et menée par une organisation de projet ad hoc, l'analyse du Pouvoir judiciaire a trouvé un premier achèvement, avec la livraison en octobre 2019 d'un premier rapport par l'entreprise externe mandatée. Cette première étape concernait le Tribunal cantonal, le Ministère public, les tribunaux d'arrondissement et la cellule

judiciaire itinérante. Sur la base de ce rapport, le Conseil d'Etat a décidé d'étendre cette démarche d'analyse aux autres instances du Pouvoir judiciaire, à savoir le Tribunal pénal des mineurs, les Justices de paix, le Tribunal pénal économique, le Tribunal des mesures de contraintes et les commissions de conciliation en matière de bail. Le Conseil d'Etat disposera donc courant 2020 d'une analyse complète du Pouvoir judiciaire.

3.6.7 Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »

Objet	Etat fin 2019
Loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la formation post-grade des médecins (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Loi du 12.10.2017
Loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (nouvelle)	Loi du 16.11.2017
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les prestations complémentaires pour familles économiquement modestes (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection des biens culturels (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (révision partielle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (révision partielle)	Loi du 12.09.2018
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection de la population (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur le droit de cité fribourgeois (révision totale)	Loi du 14.12.2017

4 Vie du Conseil d'Etat

4.1 Séances

Présidé en 2019 par Jean-Pierre Siggen (vice-présidence : Anne-Claude Demierre), le Conseil d'Etat a tenu 60 séances (42 en 2018), dont trois par voie de circulation et quatre consacrées à l'examen du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020.

Le Conseil d'Etat a également siégé hors les murs, en Veveyse, et a rencontré à cette occasion plusieurs acteurs économiques et politiques de ce district.

Le Conseil d'Etat a adopté 1234 arrêtés (1089 en 2018), 51 nouveaux règlements et ordonnances et 22 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2018 : 59 et 22). Il a transmis 13 projets de loi (2018 : 16), 21 projets de décret (2018 : 25) et 30 rapports (2018 : 22) au Grand Conseil.

4.2 Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg a notamment permis de faire le point sur le projet de fusion du Grand Fribourg et l'avenir de l'Agglomération, la recapitalisation de blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA, les perspectives d'avenir du Forum Fribourg, le redémarrage du projet du quartier de la Poya et l'extension de la décharge de Châtillon.

La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion axée sur la situation dans les conseils communaux, le traitement des dossiers de constructions et la qualité des préavis des services, l'état des lieux de la mise en œuvre de la réforme fiscale fribourgeoise et l'installation d'une plateforme de données unique pour les services sociaux régionaux (LASoc). La démarche du Plan Climat (travaux de définition des objectifs, état des lieux des risques et opportunités pour le canton et appel de volontaires) a été également présentée.

La séance avec la Conférence des préfets, cette année dans le district de la Broye, a été l'occasion de traiter de nombreux thèmes actuels communs, telles la Gouvernance des régions, l'avenir des préfectures et celui de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, la suppression de la rente à vie des conseillers d'Etat, des juges cantonaux et des préfets, la situation des élu-e-s des autorités communales et la mise en œuvre du plan directeur cantonal au niveau régional.

Comme chaque année, le Gouvernement a invité les cadres supérieurs de l'administration cantonale à une séance d'information et d'échanges, qui s'est tenue à Morat. Le thème principal de cette rencontre a été le bilinguisme, présenté sous différentes formes (jeux de rôle, saynètes, chants, etc.) à travers différents ateliers installés dans des endroits peu connus de la Ville de Morat.

C'est dans le district du Lac que le Conseil d'Etat a organisé sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

4.3 Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Gouvernement a présenté, en début d'année, ses vœux de l'An aux représentants et représentantes des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'à ceux et celles des Eglises. Le Conseil d'Etat a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses qui émaillent chaque année son activité. Il a répondu à de nombreuses invitations émanant d'institutions fribourgeoises et suisses. Il a été reçu par le Gouvernement du canton d'Obwald et a accueilli, pour sa part, celui d'Appenzell Rhodes-Extérieures.

Il a pris part aux manifestations organisées dans le cadre de la 33^e édition du Festival International de Films de Fribourg et de la 45^e édition des Rencontres de folklore internationales de Fribourg. Il a participé aux journées officielles de la 5^e édition du Comptoir de la Veveyse, 10^e édition du Comptoir broyard, 13^e édition du Salon Bois et 20^e édition du Salon suisse des Goûts et Terroirs. Il a organisé des opérations de relations publiques en marge des matchs à domicile du HC Fribourg-Gottéron lors des Championnats 2018-2019 et 2019-2020 de la LNA de hockey-sur-glace, ainsi que lors de l'Avenches Opéra en Fête et de la 7^e Bénichon du Pays de Fribourg à Ecuwillens.

Il a aussi participé au 102^e Printemps de la Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg, au 72^e Festival del film Locarno ainsi qu'à l'Assemblée générale et au 8^e Forum de la Région capitale suisse.

Le Conseil d'Etat a rencontré, pour une journée de détente en Gruyère, les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints. Il a également eu l'occasion de partager avec l'Evêché du diocèse un moment convivial, dans le cadre d'un match aux cartes.

Le Conseil d'Etat a tenu sa journée de réflexion estivale « au vert » à Londres, à l'invitation de Monsieur l'Ambassadeur de Suisse en Grande-Bretagne. Cette visite lui a permis de se familiariser avec les enjeux du Brexit et de rencontrer plusieurs jeunes fribourgeois et fribourgeoises actifs dans de grands établissements londoniens. Ces derniers ont admirablement tiré un parallèle avec la situation suisse dans le domaine du commerce de détail, des services financiers et de la promotion économique. Un accent particulier a été mis sur les effets importants de la digitalisation et du Brexit sur les modèles d'affaires et les activités.

Une délégation du Conseil d'Etat a été associée à la délégation représentation du Conseil fédéral présent à la cérémonie de canonisation de la Bienheureuse Marguerite Bays sur la Place Saint-Pierre, au Vatican. Il a également été convié à la réception de la présidente du Conseil national, la Vaudoise Isabelle Moret, organisée en son honneur dans son canton. Il a aussi été invité à participer aux festivités des 100 ans de la « Lia Rumanstcha ».

A l'occasion de la réception du président de l'Ecole Polytechnique de Zürich, le Laboratoire du Sommeil du Département de psychologie, groupe de recherche « Biopsychologie cognitive et méthodes » auprès de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg, lui a été présenté. Dans le cadre de visites de courtoisie, il a rencontré les ambassadeurs du Royaume de Suède et de la Fédération de Russie en Suisse.

Le Conseil d'Etat a également eu l'opportunité de visiter le nouveau site des Transports publics fribourgeois (Holding) SA à Givisiez et rencontrer le conseil de fondation de l'Adolphe Merkle Institute.

Il a officiellement pris congé des personnalités suivantes : Philippe Menoud, président du Conseil d'administration de l'hôpital fribourgeois de 2012 à 2018, Adrien Urwyler, juge près le Tribunal cantonal de 2000 à 2019 et président du Conseil de la magistrature de 2016 à 2019, et Hubert Bugnon, juge près le Tribunal cantonal de 2001 à 2018.

La traditionnelle fête de Saint-Nicolas a aussi été célébrée au Palais fédéral. Le Conseil d'Etat, accompagné d'une dizaine de personnalités de canton émanant d'horizons divers (culture, économie, sport et formation), a réuni, autour du Saint-Patron, venu ce soir-là avec les Saintes Patronnes de la Ville de Fribourg, le Conseil fédéral, les membres des Chambres fédérales, les magistrats fédéraux et les hauts fonctionnaires fédéraux proches de Fribourg.

Lors de la Fête des Vignerons 2019, en plus de la présence fribourgeoise au Jardin Doret (Méjon friboua), un jour entier, la dzornâ friboua, a été dédiée au canton de Fribourg. Cette journée a été à l'image du canton : un véritable mélange de traditions et de modernité. Au programme figuraient notamment une randonnée à travers les vignes, un cortège, des concerts musicaux, de la gastronomie, une highline sur le lac Léman, des performances artistiques, des ateliers pour les enfants. Plus de 60 000 personnes se sont massées ce jour-là le long du quai Perdonnet, à Vevey.

4.4 Centenaires

Le Conseil d'Etat a rendu hommage à 24 Fribourgeois et Fribourgeoises à l'occasion de leur entrée dans leur 100^e année.

5 Relations extérieures

La responsabilité politique de la coordination des relations extérieures relève ad *personam* d'un membre du Conseil d'Etat, soit, actuellement, le Directeur de l'économie et de l'emploi (suppléant : Directeur des finances).

Concrètement, il représente le Conseil d'Etat à l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), lors des réunions du comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), ainsi que de la Région capitale suisse (RCS). La Chancelière d'Etat siège depuis janvier 2016 au comité et au Conseil de la Fondation ch. Les lignes de force de l'intervention du Conseil d'Etat dans le domaine des relations extérieures peuvent être résumées ainsi :

- > Fribourg joue un rôle primordial de canton-pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse ;
- > Fribourg participe activement à la CdC et aux conférences nationales pour contribuer à un fédéralisme vivant et équitable ;
- > Fribourg se positionne comme un canton fort dans une Suisse occidentale forte ;
- > Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la Région capitale suisse, quatrième métropole en Suisse, et s'engage dans des projets concrets, en collaboration avec les autres cantons partenaires ;
- > Fribourg continue à approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées ;
- > Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs au niveau national et international.

5.1 Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

En 2019, la Conférence des gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières. Plusieurs dossiers ont marqué les travaux de la CdC en politique intérieure, à commencer par la réforme de la fiscalité des entreprises et le financement additionnel de l'AVS (RFFA). Directement impactés, les cantons se sont engagés avec résolution aux côtés du Conseil fédéral pour défendre un projet autant attendu que nécessaire. Attendu, en particulier tout d'abord par les entreprises, désireuses de stabilité et de sécurité juridique, grâce à la mise en conformité avec les pratiques fiscales adoptées au niveau international. Nécessaire, ensuite, pour consolider le fonds AVS et offrir de nouvelles perspectives à la réforme des retraites (AVS 21).

Toujours sur le plan fiscal, les cantons ont fait un premier pas vers un désenchevêtrement de plusieurs tâches entre Confédération et cantons, en adoptant un mandat d'action malgré les réticences de certains d'entre eux – dont Fribourg – relatives à la politique des transports. D'autres dossiers d'envergure ont également fait l'objet d'une attention particulière en 2019, comme la poursuite de la stratégie de cyberadministration, la réforme du financement dans le domaine de la santé (EFAS), le programme du Conseil fédéral pour la législature qui vient de débiter, ou encore la question délicate de la capacité d'expression des cantons lors des campagnes de votation. Suite à plusieurs arrêts du Tribunal fédéral, consécutifs à des recours, les cantons ont choisi de clarifier les responsabilités des instances cantonales, en octroyant un rôle prioritaire à la CdC.

Sur le terrain de la politique européenne, la CdC a suivi de très près les intenses discussions menées autour de l'accord-cadre institutionnel négocié entre Berne et Bruxelles. La consultation des cantons a démontré la volonté quasi unanime – et partagée par Fribourg – de poursuivre sur la voie bilatérale. Cet apriori positif, ainsi que la détermination de faire aboutir ce dossier prioritaire, s'accompagne toutefois de trois réticences essentielles. Elles concernent la question de l'encadrement des aides d'Etat, la protection des salaires dans le contexte de la libre-circulation des personnes, ainsi que la directive sur la citoyenneté européenne, réglant notamment l'accès aux prestations sociales pour les citoyens européens établis en Suisse. Sur la base de ces préoccupations, le Conseil fédéral a notifié en juin 2019 à Bruxelles sa volonté de renégocier en partie l'accord-cadre, provoquant l'incompréhension de la Commission européenne ainsi que la dénonciation, dans la foulée, de la reconnaissance de l'équivalence boursière helvétique. Soigneusement tenu à l'écart par les partis politiques durant la campagne pour les élections fédérales, le dossier est depuis en phase « d'attente » ; il sera repris en main par le Conseil fédéral au lendemain de la votation de mai 2020. Les Suisses devront alors se prononcer sur un texte de l'UDC demandant la dénonciation de l'accord de libre-circulation des personnes avec l'UE. Cette initiative dite « de limitation » suscite elle aussi de vives inquiétudes au sein des gouvernements cantonaux, par les menaces vitales qu'elle fait peser sur l'ensemble des accords bilatéraux de première génération. Bien que la votation ne soit prévue qu'en mai 2020, la CdC a choisi d'arrêter sa position en automne 2019 déjà, afin de marquer la résolution des cantons à s'opposer à un texte qualifié de dangereux pour la Confédération et pour eux-mêmes.

5.2 Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des cultures en Suisse. Elle gère également le secrétariat de la CdC ainsi que la Maison des cantons à Berne, qui héberge les secrétariats de plusieurs conférences intercantionales. La Chancière d'Etat représente le canton au Conseil de fondation. Elle siège également au comité directeur qui se réunit deux fois par année, comme représentante de la Conférence des chanceliers d'Etat.

Le développement de l'entité Fondation ch a continué d'occuper son comité en 2019. Certaines adaptations de son acte de fondation ont été apportées, permettant notamment une exonération fiscale. De même, son règlement d'organisation, datant de 1993, a été modernisé. Le développement du concept de monitoring du fédéralisme et de son cockpit a été un point central des activités de la fondation en 2019. Il a été décidé, avec le programme de travail 2021-2024, de suivre trois nouveaux projets : un séminaire sur les bases du fédéralisme à l'attention des parlementaires, des employés des administrations et des médias ; un projet sur la promotion de la compréhension du fédéralisme auprès des jeunes ; un projet de travail dans le domaine de la transformation des médias et de leur concentration. A ce sujet, la Fondation ch a organisé en 2019 une conférence nationale sur la transformation des médias, à laquelle le délégué cantonal aux affaires extérieures a contribué comme modérateur.

5.3 Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. La Directrice de la santé et des affaires sociales tient la vice-présidence de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale. Le Directeur des finances assume la présidence de la Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) et de la Conférence romande de la loterie et des jeux

(CRLJ). Le Directeur de l'instruction publique a quant à lui été nommé à la présidence de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CDIIP) pour l'année 2020. Chaque Direction informe dans son rapport respectif sur les activités intercantionales en cours dans ses domaines de compétence.

Actuellement, douze conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, sont en cours d'élaboration et de négociation au sein des conférences des directeurs ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux.

	Convention (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernée	Etat
1	Accord intercantonal universitaire (révision totale)	2021	Tous les cantons	DICS	CDIP	En cours de ratification
2	Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA)	01.01.2021	Cantons romands	DSJ/DFIN	-	En cours de ratification
3	Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA)	01.01.2021	Cantons	DSJ/DFIN	-	En cours de ratification
4	Fusion intercantonale Morat (FR) – Clavaleyres (BE) – Concordat sur la modification territoriale	01.01.2021	FR, BE	DI AF	-	Référendum obligatoire le 09.02.2020 D'autres conventions thématiques sont en cours d'élaboration
5	Convention intercantonale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation des charges (CFFP)	01.01.2021	Tous les cantons	DSAS	CDS	Loi d'adhésion et message en cours de préparation
6	Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics	Inconnue	Tous les cantons	DAEC	DTAP	Adoption le 15 novembre 2019 par l'Autorité intercantonale pour les marchés publics (AiMp)
7	Convention intercantonale CARA sur le dossier électronique du patient	2021	FR-VD-GE-VS-JU	DSAS	--	En cours d'élaboration
8	Convention intercantonale sur la collaboration des forces sanitaires en cas d'évènement extraordinaire	01.01.2020	Tous les cantons romands	DSAS	CLASS	En cours d'élaboration
9	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) - Modification	01.01.2020	Tous	DSAS	CDAS	Loi d'adhésion et message en cours de préparation
10	Convention sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève (Convention SIERA)	01.01.2019	GE, VD, FR	DAEC	-	Loi du 8.11.18 sur l'adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier SIERA

Convention (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernée	Etat
11 Convention réglant l'engagement et l'exploitation d'un poste médical avancé	01.01.2020	VD, FR	DSAS		En cours de ratification
12 Convention réglant l'engagement et l'exploitation d'un poste médical avancé	01.01.2020	VD, FR et Montagny	DSAS		En cours de ratification

5.4 Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Le comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à trois occasions en 2019. La présidence a été assumée par le canton du Valais, auquel succédera le canton de Vaud dès le 1^{er} janvier 2020.

Au travers de prises de position à l'attention de membres du Parlement fédéral ou du Conseil fédéral, les membres de la CGSO ont œuvré pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions dans des dossiers d'importance particulière pour la région.

Ainsi la CGSO a suivi de près les discussions relatives à l'accord-cadre avec Bruxelles, notamment en vue de la prise de position des cantons, adoptée par la CdC. La Conférence s'est également intéressée de près à la votation de mai 2019 relative à la directive Schengen sur les armes, particulièrement importante pour la Suisse romande. Il s'agissait avant tout d'éviter qu'un éventuel refus n'impacte de manière négative la branche du tourisme. La CGSO a pris publiquement position en faveur de la RFFA, là aussi en relation avec les enjeux de la réforme pour les cantons romands. Autres thèmes d'actualité abordés au sein de la CGSO : la numérisation, la capacité d'expression des conférences sectorielles et gouvernementales lors des campagnes de votation, la loi fédérale sur les offres publiques d'achat, le message culture 2021-2024 du Conseil fédéral, ou encore la politique des médias (paquet de mesures de soutien de Simonetta Sommaruga d'août 2019 et consultation de la SSR sur la valeur publique de l'entreprise).

Parmi les divers thèmes abordés, un sujet a suscité une forte mobilisation de la part des cantons membres de la CGSO : la motion Baumann relative aux conventions collectives de travail. Traité par le Conseil des Etats, cette motion demandait que les CCT nationales s'imposent sur le droit cantonal, proposition difficilement acceptable – en terme de souveraineté – pour les cantons. La CGSO a obtenu de la commission compétente du Conseil des Etat de recevoir des représentants des cantons du Jura et de Neuchâtel, afin d'exposer l'impact de cette proposition notamment sur les salaires minimaux en vigueur dans ces cantons. Le 19 décembre 2019, contre l'avis de sa commission, la Chambre haute a finalement liquidé cette motion, à la grande satisfaction de la Conférence.

Notons encore qu'en novembre 2019, les Directeurs FIN et EE ont fait partie de la délégation de la CGSO lors de son voyage d'information à Bruxelles. Ils étaient accompagnés d'une délégation de représentants des milieux économiques romands, parmi lesquels plusieurs Fribourgeois. Objectif : s'enquérir au cœur des institutions européennes des perspectives politiques liées à l'accord-cadre institutionnel avec l'UE, selon les intérêts défendus par les cantons, à travers différents échanges à haut niveau organisés par la Mission suisse à Bruxelles.

Enfin, la CGSO a désigné en novembre 2019 son nouveau représentant au sein du comité Cyberadministration suisse, en la personne du Directeur ICS Jean-Pierre Siggen.

5.5 Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral a été marquée par trois rencontres de travail avec les Gouvernements des cantons du Jura (18-19 juin), du Valais (27-28 août) et de Neuchâtel (12 novembre).

Ces entrevues s'inscrivent dans la volonté du Conseil d'Etat du canton de Fribourg de rencontrer régulièrement les cantons de suisse occidentale. De nombreux sujets ont été traités dans le cadre de la séance de travail, comme le développement de la cyberadministration et les perspectives de collaboration communes de ce domaine, la prise en charge de l'autisme, la convention de l'ONU relative aux personnes en situation de handicap, la mise en œuvre de la

loi révisée sur les jeux d'argent, la formation des policiers, les politiques de soutien aux remontées mécaniques, l'avenir de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac, les cormorans, les flux démographiques intercantonaux, ou encore plusieurs dossiers d'envergure fédérale impactant les cantons. Les gouvernements ont pu partager leurs expériences et leurs points de vue respectifs dans ces domaines et établir des stratégies pour unir leurs forces sur un certain nombre de dossiers clés.

5.6 Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2019 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton sur la scène fédérale, notamment le dossier Agroscope, le programme d'infrastructures PRODES, la réforme de l'imposition des entreprises, la numérisation (vote électronique et identité numérique), l'imposition des couples mariés, la loi sur la chasse, la politique agricole 22+, la loi sur les marchés publics, les affaires compensatoires liées à l'acquisition de nouveaux avions de combat, la loi sur le CO₂, la généralisation de l'identifiant AVS, le financement hospitalier (EFAS) et universitaire (message FRI), le financement de base du centre de compétence de l'UNIFR pour le fédéralisme, l'imposition de la valeur locative ou encore la consolidation du site broyard de l'OFROU.

5.7 Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à plus de 120 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ou de conférences nationales des directeurs cantonaux. Une liste complète des consultations auxquelles le canton a participé en 2019 figure dans le tiré à part sur les relations extérieures du canton et sur le site internet de l'Etat à l'adresse :

<https://www.fr.ch/re/institutions-et-droits-politiques/gouvernement-et-administration/reponses-du-conseil-detat-aux-consultations-du-conseil-federal>.

6 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2019

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2019, le Grand Conseil s'est déterminé sur 10 projets de lois et 18 projets de décrets. Quelque 36 % des dispositions discutées et admises, soit 3 lois et 7 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

6.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 5 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 44 725 500 francs. Les trois principaux objets concernent : le crédit d'engagement pour la mise en conformité des arrêts de bus situés en bordure de routes cantonales avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (21 228 000 francs), pour la reconstruction du passage supérieur CFF et l'aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie à Fribourg (8 290 000 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine dans le cadre

de la construction d'un complexe scolaire et sportif à Romont (6 000 000 francs). A cela s'ajoute le décret concernant la contribution financière complémentaire de l'Etat de 10 000 000 francs sous la forme d'une aide à fonds perdu pour le financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques.

6.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des 7 lois et des 5 décrets ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > la loi sur l'énergie prévoit la mise en œuvre d'une mesure exceptionnelle lors du remplacement de chauffage électriques estimée à environ 24 millions de francs jusqu'à fin 2025 ;
- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de près de 14,6 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2020 (un peu plus de 148 postes supplémentaires) ;
- > la loi sur la scolarité obligatoire et la loi sur la pédagogie spécialisée ont pour conséquence une augmentation des charges annuelles pour l'Etat de 3,5 millions de francs avec la variante 1, respectivement 7 millions de francs avec la variante 2 ;
- > 4 décrets en lien avec les fusions de communes qui prévoient des aides financières de l'Etat pour un total de 2 249 880 francs ;
- > la loi sur la politique foncière active (LPFA) prévoit une dotation initiale de 2 millions de francs servant à financer les charges d'exploitation de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) ;
- > diverses dispositions légales nouvelles sont à l'origine de charges additionnelles de quelque 0,6 million de francs, mais également d'une perte de recettes pour environ 0,1 million de francs.

En 2019, une seule modification apportée par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat a accentué les répercussions financières prévues. Le Grand Conseil a en effet décidé d'accorder 600 000 francs additionnels pour la création de 5 EPT nouveaux postes supplémentaires au Service de l'enfance et de la jeunesse (DSAS). Ainsi, l'accroissement des dépenses nettes de personnel s'élèvent désormais à près de 15,2 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2020 (un peu plus de 153 postes supplémentaires au total).

A signaler encore ici la variante 2 retenue par le Grand Conseil concernant les changements liés à la loi sur la scolarité obligatoire et à la loi sur la pédagogie spécialisée, dont les conséquences financières pour l'Etat sont les plus importantes et représentent une charge annuelle supplémentaire de 6 962 000 francs pour l'Etat et une diminution annuelle de charges de 452 000 francs pour les communes.

6.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2019 (avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				en personnel	financières
					GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil
					annuelles sur compte de résultats en francs
					globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la reconstruction du passage supérieur CFF et l'aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, à Fribourg	2018-DAEC-171	DAEC	05.02.19		Dépenses : + 8 290 000 fr.
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018	2018-DFIN-125	DFIN	05.02.19		Aucune incidence financière.
L modifiant l'affectation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents	2018-DSAS-70	DSAS	06.02.19		Aucune incidence financière ou en personnel.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en conformité des arrêts de bus situés en bordure de routes cantonales avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés	2018-DAEC-155	DAEC	27.03.19		Dépenses : + 21 228 000 fr.
D relatif aux naturalisations	2018-DIAF-27	DIAF	27.03.19		Aucune incidence financière.
L modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) et la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)	2018-DICS-39	DICS	27.03.19		Le projet induit des charges nouvelles relatives à l'ouverture de classes relais pour les cycles 1 et 2, un transfert des communes vers l'Etat des charges en lien avec les changements de cercles scolaires et deux variantes pour la prise en charge des frais scolaires jusqu'ici facturés aux parents. L'effet global de ces changements est une augmentation des charges annuelles pour l'Etat de 3 462 000 fr. avec la variante 1, respectivement 6 962 000 fr. avec la variante 2. GC : la variante 2 a été retenue, dont l'incidence financière représente une charge annuelle supplémentaire de 6 962 000 fr. pour l'Etat et une diminution annuelle de charges de 452 000 fr. pour les communes.

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du renouvellement des équipements techniques de l'Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	2018-DEE-48	DEE	28.03.19			Dépenses : + 5 082 500 fr.
D	relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2018	2018-DFIN-37	DFIN	22.05.19		Aucune incidence financière.	
D	relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour le financement des études concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny	2018-DAEC-187	DAEC	23.05.19			Dépenses : + 4 125 000 fr.
D	approuvant la fusion des communes de Clavaleyres et de Morat	2018-DIAF-31	DIAF	24.05.19		Aide financière de l'Etat d'un montant de 9 600 fr.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire et sportif avec piscine, à Romont	2019-DICS-7	DICS	24.05.19			Dépenses : + 6 000 000 fr.
D	approuvant la fusion des communes de La Folliaz et Villaz-Saint-Pierre	2018-DIAF-25	DIAF	25.06.19		Aide financière de l'Etat d'un montant de 373 800 fr.	
D	approuvant la fusion des communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz	2018-DIAF-32	DIAF	25.06.19		Aide financière de l'Etat d'un montant de 391 380 fr.	
D	relatif aux naturalisations	2019-DIAF-4	DIAF	25.06.19		Aucune incidence financière.	
L	portant adhésion au concordat sur la modification territoriale résultant du transfert de la commune municipale bernoise de Clavaleyres au canton de Fribourg	2018-DIAF-35	DIAF	25.06.19		L'incidence financière du projet de loi d'adhésion sera l'organisation d'un scrutin populaire ayant un surcoût estimé à 125 000 fr.	
L	modifiant la loi sur l'énergie	2018-DEE-6	DEE	27.06.19		Les conséquences financières du projet concernent essentiellement la mesure exceptionnelle mise en œuvre lors du remplacement de chauffages électriques et sont estimées à environ 24 000 000 fr. jusqu'au 31.12.2025. Le montant sera couvert pour 1/3 par le Fonds cantonal de l'énergie et pour 2/3 par les contributions globales de la Confédération.	
L	modifiant la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)	2019-DSAS-26	DSAS	11.09.19		Aucune incidence financière ou en personnel.	

Incidences des projets du Conseil d'Etat

GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	
L modifiant la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT)	2018-DEE-5	DEE	12.09.19	+1 EPT nouveau poste attribué en 2019 au Service public de l'emploi (section « Marché du travail »).	Le projet de loi implique un faible engagement financier supplémentaire en complément des 150 000 fr. induits par les incidences en personnel. L'investissement initial en matériel de surveillance nécessaire à la bonne exécution de la tâche d'enquête est estimé à 50 000 fr. pour la première année puis à 10 000 fr. les trois années suivantes, soit un total de 80 000 fr. pour la période. De plus, les frais de fonctionnement sont estimés à 100 000 fr. par an en travaillant avec la section « Marché du travail ».	
L modifiant la loi sur la Police cantonale	2018-DSJ-117	DSJ	16.10.19	+ 2 à 3 EPT qui seront pris sur le contingent ordinaire de la Police cantonale, moyennant des transformations de postes.	Les conséquences financières du projet sont essentiellement des dépenses ordinaires en mobilier de bureau ainsi que le coût total des incidences en personnel estimé à environ 110 000 fr. par an. Par ailleurs, l'opportunité d'achat du logiciel Octagon devra être examinée lorsque l'Unité de gestion des menaces sera opérationnelle. Ces besoins informatiques spécifiques peuvent être évalués à 20 000 fr.	
D relatif aux naturalisations	2019-DIAF-17	DIAF	17.10.19		Aucune incidence financière.	
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Introduction d'une taxe incitative sur le trafic aérien)	2019-DAEC-132	DAEC	18.10.19		Aucune incidence financière.	
L sur la politique foncière active (LPFA)	2017-DEE-60	DEE	18.10.19	Le projet de loi n'a pas d'incidence direct sur le personnel de l'Etat.	Le projet prévoit une dotation initiale de 2 000 000 fr. servant à financer les charges d'exploitation de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). Ce capital est prélevé sur le Fonds de politique foncière active.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020 et à la planification financière à moyen terme 2021-2023	2018-DFIN-127	DFIN	20.11.19	+ 148.34 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires). <i>GC : + 153.34 EPT (+ 5 EPT nouveaux postes supplémentaires au Service de l'enfance et de la jeunesse à la DSAS).</i>	Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 20 464 450 fr. Charge nette : + 14 573 350 fr. <i>GC : + 600 000 fr. pour les 5 EPT supplémentaires.</i> Charge brute : + 21 064 450 fr. Charge nette : + 15 173 350 fr.	
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020	2019-DFIN-47	DFIN	20.11.19		Aucune incidence financière, les coefficients étant maintenus à un taux de 100% pour 2020.	
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur l'aide sociale	2019-DFIN-22	DFIN	21.11.19		L'augmentation de la déduction pour les contribuables aux études ou en apprentissage occasionnerait des pertes fiscales estimées à environ 178 000 fr. (impôts cantonal, communal et paroissial). Les autres modifications proposées n'entraînent pas ou très peu de conséquences financières.	
D approuvant la fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers	2019-DIAF-5	DIAF	17.12.19		Aide financière de l'Etat d'un montant de 1 475 100 fr.	
D relatif aux naturalisations	2019-DIAF-32	DIAF	17.12.19		Aucune incidence financière.	
D relatif au financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques	2019-DICS-52	DICS	20.12.19			Contribution financière complémentaire de l'Etat d'un montant de 10 000 000 fr. sous la forme d'une aide à fonds perdu.

7 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2019 EPT	Comptes 2018 EPT	Ecart EPT
Pouvoirs et Directions	8659,51	8505,26	154,25
Pouvoir législatif	6,90	7,00	-0,10
Pouvoir judiciaire	330,25	327,12	3,13
Pouvoir exécutif	7,00	6,91	0,09
Chancellerie d'Etat	46,58	46,55	0,03
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	4896,76	4783,60	113,16
Direction de la sécurité et de la justice	980,00	967,31	12,69
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	451,12	450,04	1,08
Direction de l'économie et de l'emploi	905,72	898,00	7,72
Direction de la santé et des affaires sociales	161,99	161,44	0,55
Direction des finances	466,49	448,16	18,33
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	406,70	409,13	-2,43
Secteurs	8659,51	8505,26	154,25
Administration centrale	2930,47	2936,95	-6,48
Secteur de l'enseignement	5348,37	5230,01	118,36
Secteur hospitalier	18,42	17,41	1,01
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	362,25	320,89	41,36

8 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<https://www.fr.ch/gc/institutions-et-droits-politiques/parlement/instruments-parlementaires>).

Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2019	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	40 (29*)	17	0	4	10	6	3
Postulats	19 (14*)	5	3	3	7	0	1
Mandats	6 (9*)	3	0	0	2	1	0
Motions populaires	0 (0*)	0	0	0	0	0	0

Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 94 (81*) questions des député-e-s.

* : chiffres 2018